

## Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité (La Haye, 27 octobre 1987)

**Légende:** Le 27 octobre 1987, tenant compte de l'évolution des relations Est-Ouest, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des États membres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adoptent à La Haye une "plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité". En soulignant le caractère essentiel de la contribution ouest-européenne à l'équilibre des forces conventionnelles et nucléaires dans une Europe toujours divisée, ils affirment leur volonté de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique et de développer une identité européenne en matière de défense.

**Source:** Western European Union - Union de l'Europe occidentale. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Union de l'Europe occidentale, [02.08.2002]. Disponible sur <http://www.weu.int/index.html>.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/plate\\_forme\\_sur\\_les\\_interets\\_europeens\\_en\\_matiere\\_de\\_securite\\_la\\_haye\\_27\\_octobre\\_1987-fr-444f642c-62ed-4fd9-8136-a129d2de3783.html](http://www.cvce.eu/obj/plate_forme_sur_les_interets_europeens_en_matiere_de_securite_la_haye_27_octobre_1987-fr-444f642c-62ed-4fd9-8136-a129d2de3783.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/06/2015

**UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE****Plate-forme sur les intérêts européens en matière  
de sécurité**

La Haye, 27 octobre 1987

1. Soulignant l'attachement de nos pays aux principes qui fondent nos démocraties et résolus à préserver la paix dans la liberté, nous, Ministres des Affaires étrangères et de la Défense des Etats Membres de l'UEO, entendons réaffirmer la communauté de destin qui lie nos nations.
2. Nous rappelons notre engagement de construire une union européenne, conformément à l'Acte Unique Européen, que nous avons tous signé en tant que membres de la Communauté européenne. Nous sommes convaincus que la construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant que cette construction ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense.
3. Un instrument majeur pour atteindre cet objectif est le Traité de Bruxelles modifié. Ce Traité en instituant des obligations d'une portée considérable pour la défense collective, a constitué l'une des premières étapes de l'unité européenne. Il envisage également l'association progressive d'autres Etats européens s'inspirant des mêmes principes et animés par la même détermination. Nous estimons que la relance de l'UEO apporte une importante contribution au processus plus large de l'unification européenne.
4. Nous visons ainsi à développer une identité européenne en matière de défense qui soit davantage cohérente et traduise plus efficacement les engagements de solidarité que nous avons souscrits dans le Traité de Bruxelles modifié et le Traité de l'Atlantique nord.
5. Nous attachons une grande valeur à l'engagement continu, dans cet effort, de l'Assemblée de l'UEO, qui est le seul organe parlementaire européen mandaté par traité pour débattre de tous les aspects de la sécurité, y compris les questions de défense.

\*

\*            \*

## II. La sécurité européenne doit se fonder sur les critères suivants:

1. Notre objectif premier reste de prévenir toute forme de guerre. Nous entendons préserver notre sécurité en restant prêts à nous défendre et en maintenant des capacités militaires propres à dissuader toute agression ou intimidation, sans pour cela rechercher la supériorité militaire.
2. Dans les circonstances actuelles et à échéance prévisible, il n'existe pas d'alternative à la stratégie de l'Ouest pour prévenir la guerre, stratégie qui a assuré la paix dans la liberté pendant une période exceptionnellement longue de notre histoire. Pour être crédible et efficace, la stratégie de dissuasion et de défense doit continuer à se fonder sur une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles, dont l'élément nucléaire est le seul qui puisse confronter un agresseur éventuel à un risque inacceptable.
3. La présence importante des forces conventionnelles et nucléaires des Etats-Unis joue un rôle irremplaçable dans la défense de l'Europe. Elles sont l'expression concrète de l'engagement américain à la défense de l'Europe et constituent le lien indispensable avec les forces de dissuasion stratégiques des Etats-Unis.
4. Les forces européennes jouent un rôle essentiel: la crédibilité globale de la stratégie occidentale de dissuasion et de défense ne peut être maintenue sans une contribution majeure de la part de l'Europe, en raison tout particulièrement du déséquilibre conventionnel qui affecte très directement sa sécurité.

Les Européens ont une responsabilité majeure en matière de défense tant sur le plan conventionnel que nucléaire. Dans le domaine conventionnel, les forces des pays membres de l'UEO constituent une part essentielle des forces de l'Alliance. S'agissant des forces nucléaires qui toutes participent à la dissuasion, les coopérations que certains Etats membres entretiennent avec les Etats-Unis sont nécessaires à la sécurité de l'Europe. Les forces indépendantes de la France et du Royaume-Uni contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité.

**III. Les Etats membres de l'UEO entendent assumer pleinement leurs responsabilités:**

**a. Dans le domaine de la défense occidentale**

1. Nous rappelons l'obligation fondamentale de l'Article V du Traité de Bruxelles modifié de porter aide et assistance par tous les moyens en notre pouvoir, militaires et autres, dans le cas d'une attaque armée dirigée contre l'un d'entre nous. Cette garantie qui reflète notre destinée commune, renforce les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'Alliance atlantique, à laquelle chacun de nous appartient, et que nous sommes déterminés à préserver.

2. Nous sommes convaincus qu'une Europe plus unie apportera une contribution plus forte à l'Alliance, au bénéfice de la sécurité occidentale dans son ensemble. Cela renforcera le rôle de l'Europe dans l'Alliance et assurera la base d'une relation transatlantique équilibrée. Nous sommes résolus à renforcer le pilier européen de l'Alliance.

3. Nous sommes déterminés à assumer chacun notre part de la défense commune, tant dans le domaine conventionnel que nucléaire, conformément au principe du partage des risques et des responsabilités sur lesquels repose la cohésion alliée.

Dans le domaine conventionnel, nous continuerons tous à participer aux efforts en cours pour améliorer nos défenses;

Dans le domaine nucléaire également, nous continuerons à assumer nos responsabilités: certains d'entre nous en poursuivant des coopérations appropriées avec les Etats-Unis; le Royaume-Uni et la France en continuant à maintenir des forces nucléaires indépendantes, dont ils sont déterminés à préserver la crédibilité.

### **III. b. En matière de contrôle des armements et de désarmement**

1. En matière de contrôle des armements et de désarmement, nous poursuivrons une politique active visant à influencer les évolutions à venir de façon à renforcer la sécurité et à favoriser la stabilité et la coopération dans l'ensemble de l'Europe. La fermeté et la cohésion de l'Alliance ainsi que des consultations étroites entre tous les Alliés restent essentielles si l'on veut obtenir des résultats concrets.

2. Nous nous sommes engagés à mettre au point notre concept global de maîtrise des armements et de désarmement, conformément à la déclaration de l'Alliance du 12 juin 1987, et à mener nos travaux dans le cadre de ce concept tel qu'il est envisagé particulièrement aux paragraphes 7 et 8 de cette déclaration. Un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour l'élimination globale des missiles FNI basés à terre d'une portée de 500 km à 5.500 km constituera un élément important dans une telle approche.

3. Dans la suite de notre approche, nous exploiterons toutes les possibilités de nouveaux progrès vers des réductions des armements compatibles avec notre sécurité et nos priorités, en tenant compte du fait que les travaux en ce domaine soulèvent des problèmes complexes et interdépendants. Nous les étudierons ensemble, prenant en considération les exigences politiques et militaires de notre sécurité et de l'évolution des différentes négociations.

Notre objectif est de promouvoir l'intégration européenne. Dans cette perspective nous poursuivons nos efforts pour aboutir à une coopération plus étroite en matière de sécurité, le couplage avec les États-Unis étant maintenu et les conditions d'une sécurité égale dans l'ensemble de l'Alliance assurées.

Nous sommes conscients de l'héritage qu'ont en commun tous les pays de notre continent divisé, dont tous les peuples ont un même droit de vivre dans la paix et la liberté. C'est pourquoi nous sommes déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre notre but final d'un ordre de paix juste et durable en Europe.